

III- Mers et océans : appropriation, rivalités et protection

Pbq : Quels sont les enjeux de l'appropriation des espaces maritimes ?

Fiche 3 : Mers et océans

A- L'appropriation des mers et des océans

1- Doc. 1 p. 54 : Qu'est-ce qu'une ZEE ? Quel est l'intérêt pour un Etat de disposer d'une ZEE ?

Aide : Utilisez aussi le texte p. 55 et la définition de ZEE p. 54 (vocabulaire).

Le partage des espaces maritimes repose sur le droit international. Le droit de la mer a été défini lors de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay (Jamaïque) en 1982 (elle entre en vigueur en 1994).

Plus on est proche des côtes d'un Etat, plus les droits souverains sont importants, plus on s'éloigne, plus la liberté est grande : pleine souveraineté d'un Etat côtier sur ses eaux territoriales (limite des 12 milles), puis souveraineté sur la ZEE.

Cette **Zone économique exclusive (ZEE) est un espace maritime formant une bande de 200 milles nautiques (370 km) à partir des côtes**, situé entre les eaux sous souveraineté (essentiellement les eaux territoriales) et la haute mer.

L'intérêt pour un Etat de disposer d'une ZEE est de **disposer de l'exclusivité de l'exploitation des ressources (halieutiques, hydrocarbures etc.)**.

2- Planisphère p. 52-53 et doc. 2 p. 55 : Quels sont les Etats disposant d'une vaste ZEE (les 5 premiers) ?

Les 5 premières ZEE sont celles : Etats-Unis, France, Australie, Russie, Nouvelle-Zélande.

Quelle est la particularité de la ZEE de la France ?

La France dispose de la 2^{ème} ZEE au monde. Celle-ci repose principalement sur ses territoires ultramarins (DROM, COM notamment). Cette ZEE correspond surtout à des îles et archipels. Cela lui confère une importance stratégique si ces îles sont situées à proximité directe d'une route maritime, qu'elles permettent de surveiller dans la partie de leur trajectoire située en haute mer. Par ailleurs, cette ZEE de vaste superficie permet à la France d'accéder à d'importantes ressources.

3- Doc. A et B, Planisphère p. 52-53 et Doc. 1 p. 54 : Pourquoi et comment les Etats cherchent-ils à étendre leur ZEE ? Donnez quelques exemples d'Etats ayant demandé une extension de leur ZEE.

Les États demandent une extension de leur ZEE au plateau continental pour prendre le contrôle des ressources qu'il est susceptible de receler. Ils doivent en faire la demande auprès de la Commission des limites du plateau continental (CLPC)

La France est par exemple un Etat qui demande l'extension de sa ZEE. La Commission des limites du plateau continental (CLPC) a autorisé une extension de 72 000 km² au large du territoire de la Guyane, une extension de 423 000 km² aux Îles Kerguelen, 8 000 km² au large du territoire de la Martinique et de la Guadeloupe et 76 000 km² au large de la Nouvelle-Calédonie. La CLPC doit encore se prononcer sur les demandes relatives à Crozet, à La Réunion, aux îles Saint-Paul et Amsterdam, à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La France peut étendre sa juridiction et acquérir des droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol marins sur près de 2 millions de km² supplémentaires.

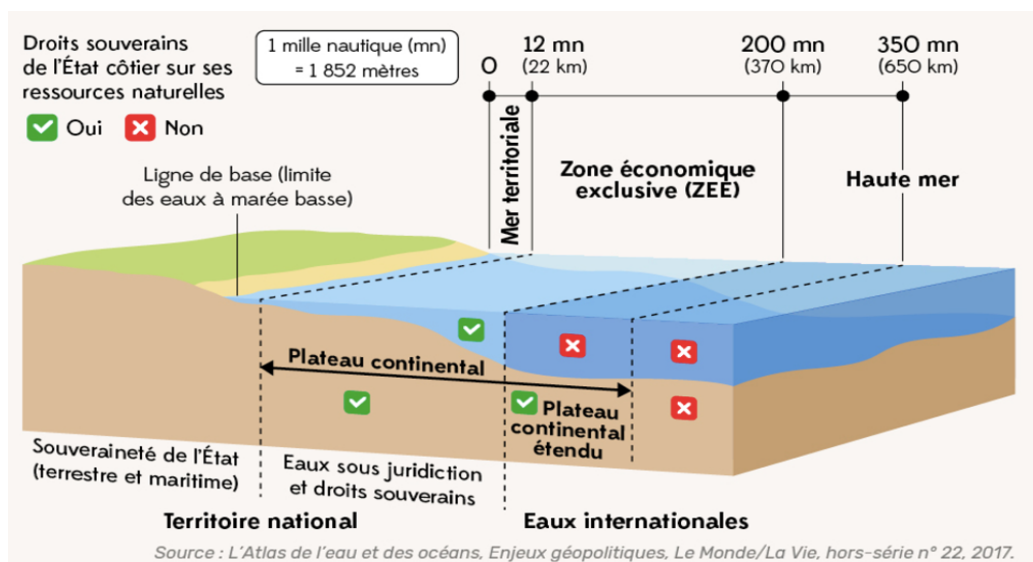
Synthèse à retenir : - L'intensification du commerce maritime mondial et la maritimisation des économies ont nécessité un règlement progressif des usages des eaux océaniques. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), signée en 1982 à Montego Bay (Jamaïque), codifie le **droit de la mer**.

- Sur le plateau continental et la **zone économique exclusive (ZEE)** s'étirant jusqu'à 200 milles marins du rivage (370 km), l'État côtier peut réglementer l'accès et l'exploitation des ressources naturelles. Le territoire maritime de la France, avec 10,2 millions de km², est au 2e rang mondial derrière celui des États-Unis.

- De nombreux États demandent une extension de leur ZEE au plateau continental pour prendre le contrôle des ressources qu'il est susceptible de receler (ex. la France avec la Guyane). On assiste donc à une **territorialisation des espaces maritimes**.

La haute mer est toutefois à la disposition de tous (près de 60% de la surface maritime) : elle ne peut être ni revendiquée, ni appropriée.

La délimitation juridique des espaces maritimes :



B- Rivalités et enjeux géostratégiques

4- **Planisphère p. 52-53** : Situez les espaces maritimes où existent des litiges frontaliers maritimes.

D'ouest en est : mer des Caraïbes, détroit de Gibraltar, Adriatique, mer Egée, golfe de Guinée, canal du Mozambique, mer Rouge, golfe Arabo-Persique, mers de Chine méridionale et orientale. Ces **litiges** concernent surtout les espaces maritimes de dimensions restreintes (mers bordières, détroits, golfes) et les espaces insulaires, où la délimitation de la ZEE peut s'avérer délicate.

Les litiges frontaliers s'observent souvent dans les régions présentant d'importantes ressources marines, comme dans les mers de Chine ou au fond du golfe de Guinée. En raréfiant la ressource, la surpêche ne peut qu'attiser les tensions.

C'est aussi le cas de l'océan glacial Arctique où la fonte de la banquise suscite les convoitises des pays riverains pour l'exploitation des ressources et la maîtrise des nouvelles routes maritimes (**revoir la carte 2 p. 56**).

Par ailleurs, la **piraterie maritime** se développe en mer des Caraïbes, dans le golfe de Guinée, dans l'océan Indien à proximité de la Corne de l'Afrique, dans le golfe du Bengale, le détroit de Malacca, la mer

de Chine méridionale et entre Philippines et Indonésie. Ces régions, très pauvres pour la plupart, sont longées par des routes maritimes importantes, ce qui multiplie les possibilités de rançons.

5- Carte p. 63 : Situez et expliquez les litiges et les points de tension (revendications par plusieurs Etats) existants dans le golfe de Guinée.

Le Golfe de Guinée est une espace maritime riche en ressources halieutiques et éénergétiques (pétrole). La carte montre le tracé des ZEE. Le Golfe de Guinée est bordé par de nombreux Etats, dont la plupart ont un accès à la mer, même les plus petits (tracé des frontières issu de la colonisation). On constate qu'il existe :

- des litiges sur le tracé de certaines ZEE. Ex. Entre l'Angola et la RDC.
- des tensions liées aux demandes d'extension des ZEE (plateau continental). Ex. Gabon/ Angola / Congo. Côte d'Ivoire / Ghana etc.
- des tensions liées à l'exploitation du pétrole off-shore (Angola).
- une zone en situation de surpêche (l'ensemble du Golfe), ainsi que des tensions liées à la pêche illicite (au large de la Côte d'Ivoire notamment).
- la 1^{ère} zone de piraterie au monde. D'où la présence notamment de la marine française pour sécuriser ses intérêts (opération Corymbe).

Synthèse à retenir : - Les richesses maritimes et leur partage attisent les tensions entre les Etats. Les mers en voie d'exploration, les zones de pêche, les réserves d'hydrocarbures, les contentieux sur le tracé des ZEE sont sources de rivalités entre les Etats côtiers (ex. Golfe de Guinée, océan glacial Arctique). Difficiles à surveiller, les mers favorisent les activités de piraterie (détroit de Malacca, mer de Chine). La lutte contre la piraterie peut être menée en haute mer par un navire d'État de n'importe quel pavillon (ex. mission française Corymbe dans le Golfe de Guinée).

- La liberté de naviguer sur les océans est de plus en plus menacée. La liberté de navigation ainsi que la sécurité des navires sont souvent remises en cause dans de nombreux détroits, ou dans certaines mers où les tensions sont fortes entre Etats voisins (mer de Chine méridionale).

La géopolitique des mers et des océans contribue ainsi à une militarisation croissante des espaces maritimes. Depuis le début du XXI^e siècle, les États émergents (Chine, Inde, Brésil) ont renforcé leurs marines de guerre. Les États-Unis demeurent de loin la première puissance navale mondiale avec dix porte-avions et deux en projet.

C- Des espaces maritimes à protéger

Doc. : 2050, des océans de plastique ?

"Si rien n'est fait, les océans pourraient se transformer en décharge à ciel ouvert. « Il y aura plus de plastique dans l'océan que de poisson en 2050 », alerte une étude réalisée par la fondation Ellen McArthur. « Aujourd'hui, nous estimons qu'il y a environ 150 millions de tonnes de déchets plastiques dans les océans*. Si la consommation de plastique se poursuit au même rythme, cette masse de déchets pourrait doubler d'ici 2050. Dans les océans, ces déchets s'agglutinent et sont transportés par les courants marins vers un nouveau « continent », souvent surnommé le septième continent, dont la taille atteint près de 3,5 millions de km². Ainsi, la Fondation Ellen MacArthur milite pour la transition de notre économie basée sur le jetable vers une économie circulaire où les matières sont recyclées, les sacs réutilisés. La France agit déjà en ce sens en interdisant l'utilisation des sacs plastiques en 2016."

Source : Mathilde Golla, "En 2050, les océans compteront plus de plastique que de poisson", www.lefigaro.fr, le 25 janvier 2016

Voir la [vidéo suivante](#) sur les océans de plastique :

https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/environnement-un-ocean-de-dechets_2485421.html

Doc. : Océans et changement climatique

"Les mers sont les premières exposées aux dérèglements du climat. Les océans absorbent 90 % de l'énergie produite par le réchauffement et jouent un rôle d'amortisseur sur la hausse de la température de l'air. Mais celle de leurs eaux augmente vite : la Méditerranée a gagné en moyenne 1 degré depuis trente ans. Cela a pour résultat de dilater les mers et de provoquer l'élévation de leur niveau. Celui-ci monte de 3 millimètres par an en moyenne. (...) De plus, l'absorption du CO2 par les océans est de plus en plus problématique, entraînant un phénomène d'acidification qui aura des conséquences sur l'évolution de toute la chaîne alimentaire, du zooplancton aux coquillages et jusqu'aux espèces marines les plus vivaces."

Source : Propos de Robert Calcagno recueillis par Joël Cossardeaux, « Les mers sont les plus exposées au dérèglement », Les Echos, 6 février 2014

Synthèse à retenir : - Les mers et les océans sont gravement menacés par les activités humaines. Le transport d'hydrocarbures et l'exploitation par les plateformes offshore occasionnent d'importantes pollutions (marées noires). La concentration des déchets a provoqué l'apparition de véritables « continents » de plastique dans tous les océans. Chaque année, près de 10 millions de tonnes de plastique sont rejetées dans les mers.

Régulateurs climatiques (ils absorbent une grande partie du CO2 rejeté dans l'atmosphère), les océans sont bouleversés par le changement climatique (acidification).

- L'appropriation permet souvent de protéger les mers et les océans. Le droit de la mer permet aux Etats côtiers de mettre en place des mesures de protection : préservation des mangroves, des barrières de corail etc. Il existe ainsi aujourd'hui 5000 aires marines protégées (7,3 % de la superficie des océans du globe).

De nombreux acteurs se mobilisent pour une gestion plus durable des océans. Certains Etats réglementent la pêche (quotas par espèces). Des entreprises développent les énergies renouvelables en mer et des ONG agissent au quotidien pour sensibiliser au respect des océans (ex. Surfrider foundation).